

NOTE DE SYNTHÈSE

COMITÉ SYNDICAL DU 24 FÉVRIER 2016

1. Débat d'orientation budgétaire 2016 (DOB)

Obligatoire pour les groupements de communes comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le DOB fait l'objet dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, d'un rapport permettant à l'Assemblée délibérante de débattre sur les orientations budgétaires générales.

Le document de présentation du DOB 2016 annexé à la présente note, retrace l'environnement général du SEZEO, ses principales réalisations, les éléments financiers de la section de fonctionnement, de la dette et de la section d'investissement. Il présente enfin les projets d'investissement.

2. Engagement des dépenses d'investissement

En application de l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015 :

	Crédits BP 2015	Autorisation 2016
Chapitre 23 : immobilisation en cours	490 977,78 €	120 000,00 €

3. Conventions de mandats

L'autorisation du Comité Syndical est également sollicitée pour signer les conventions de mandats :

	Commune	Travaux	Montant total des travaux TTC	Prise en charge SEZEO
1505	ANGIVILLERS	Renforcement aérien du réseau BT et remplacement EP	103 725,30 €	27 969,85 €
1506	BARBERY	Renforcement et enfouissement des réseaux	143 880,00 €	46 071,93 €
1509	CHEVRIÈRES	Renforcement et enfouissement des réseaux	330 889,99 €	134 625,00 €
1529	VIEUX MOULIN	Renforcement et enfouissement des réseaux	136 720,80 €	47 679,41 €

4. Répartition des dépenses communes aux trois réseaux

Certains coûts sont communs lorsque des travaux sont engagés sur les 3 réseaux secs (BT – EP – FT).

Pour les tranchées communes, une clé de répartition financière a été déterminée dans le cadre d'un guide pratique de coordination pour la construction des réseaux notamment signé par EDF, la FNCCR, la FNSICAE, France Télécom.

Par ailleurs les coûts liés à l'avant / après travaux sont également communs aux trois réseaux (constat de huissier, installation du chantier, plans de récolement...) mais aussi certains coûts liés aux prestations intellectuelles (maitrise d'œuvre, mission SPS, diagnostics réglementaires...)

Il est proposé au Comité syndical d'acter par délibération la répartition financière des coûts communs aux trois réseaux sur le principe de :

- 43 % réseau BT
- 43 % réseau Télécom
- 14 % réseau Éclairage Public

5. Gestion du personnel

Le SEZEO ayant recruté un agent titulaire à temps complet, il est nécessaire de mettre en place la procédure d'entretien professionnel et la proposition pour le prochain CTP des taux de promotion pour l'avancement de grade.